

L'ONSSA rassure les consommateurs sur la qualité et la salubrité du lait et des produits laitiers commercialisés

Suite à la publication par certains médias d'informations faisant état de « l'absence du contrôle des produits laitiers commercialisés au Maroc », l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) rassure les consommateurs que le lait et les produits laitiers sont régulièrement contrôlés, et apporte les précisions suivantes :

- Le lait et les produits laitiers fabriqués au niveau national font l'objet d'un contrôle rigoureux tout au long de la chaîne de production, depuis l'élevage jusqu'aux points de vente. Ces contrôles visent à s'assurer de l'état de santé des animaux, de l'origine et de la qualité des aliments utilisés dans l'alimentation animale, du respect des bonnes pratiques d'encadrement vétérinaire et de la qualité du lait produit et commercialisé par les établissements de transformation. Les points de ventes font également l'objet de contrôles pour s'assurer du respect de la chaîne de froid et de la conformité de l'étiquetage. Tout produit non conforme est saisi et détruit.
- Les produits laitiers importés subissent un contrôle systématique au niveau des postes d'inspection frontaliers, pour s'assurer de leur conformité sanitaire et de qualité, ainsi que de leur étiquetage. Les produits non conformes ne sont pas admis sur le territoire national.

En 2017, les services de l'ONSSA ont :

- Contrôlé 74 688 tonnes de produits laitiers à l'importation et ont refoulé 250 tonnes non conformes ;
- Effectué 162 visites d'évaluation et 332 visites d'inspections des établissements laitiers ;
- Réalisé 30 635 sorties de contrôle sur le terrain au niveau des laiteries, des points de vente de crèmes glacées, des épicerie et des grandes et moyennes surfaces ;
- Procédé à la saisie de 217 tonnes de laits et produits laitiers pour non-respect des conditions sanitaires ;
- Réalisés 843 prélèvements de produits laitiers à des fins d'analyse ;
- Dressé 155 procès-verbaux contre les contrevenants.

A fin mai 2018, les services de l'ONSSA ont :

- Contrôlé 28 647 tonnes de produits laitiers à l'importation et ont refoulé 150 tonnes non conformes ;
- Effectué 40 visites d'évaluation et 83 visites d'inspections des établissements laitiers ;
- Réalisé 10 471 sorties de contrôle sur le terrain au niveau des laiteries, des points de vente de crèmes glacées, des épicerie et des grandes et moyennes surfaces ;
- Procédé à la saisie de 07 tonnes de laits et produits laitiers pour non-respect des conditions sanitaires ;
- Réalisés 209 prélèvements de produits laitiers à des fins d'analyse ;
- Dressé 80 procès-verbaux contre les contrevenants.

Ainsi, l'ONSSA rassure les consommateurs sur la qualité et la salubrité des laits commercialisés par les établissements agréés. Par ailleurs, l'ONSSA ne peut pas garantir la qualité sanitaire des laits de colportage, qui comportent des risques sanitaires .

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture ,de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la réservation de la santé des animaux et des végétaux.
Tél:0537 67 65 54 Fax: 0537 68 20 49GSM:06 73 99 78 38
Email : communication@onssa.gov.ma
www.onssa.gov.ma